



## COMPTE-RENDU

*L'an deux mille vingt, le mardi neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni en séance ouverte au public mais limitée sur convocation en date du trois juin et sous la présidence de Muriel BENIER, Maire.*

### PRESENTS

---

**Présents** : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF, Mme YAVANOVITCH, Conseillers Municipaux.

**Absente** :

Mme NIEDZIELA, Conseillère Municipale.

**Secrétaire de séance** :

Mme BECHTIGER.



---

A L'ORDRE DU JOUR :

---

- Point N°1** Désignation du secrétaire de séance.
- Point N°2** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2020.
- Point N°3** Attribution du marché de travaux – Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Thoiry. DECISION DU MAIRE n°01/2020.
- Point N°4** Marché dominical – Abrogation des redevances d'occupation domaniale des commerçants non sédentaires pour le second semestre 2020.
- Point N°5** Mise en place de bons cadeaux à l'occasion de la naissance d'un administré.
- Point N°6** Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public de SNCF Réseau sans exploitation économique, entre SNCF Réseau et la Commune de Thoiry.
- Point N°7** Approbation et autorisation de signature du projet de règlement intérieur du restaurant scolaire et du centre de loisirs éducatif municipal pour l'année scolaire 2020 / 2021.
- Point N°8** Maintien des tarifications enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours pour l'année scolaire 2020 / 2021.
- Point N°9** Création des Commissions Municipales et élection des membres.
- Point N°10** Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Point N°11** Représentations dans les organismes extérieurs – Election des délégués de la collectivité.
- Point N°12** Désignation des représentants de la Ville de Thoiry à la SEMCODA.
- Point N°13** Désignation des jurés de cour d'assises au titre de l'année 2021 pour la Commune de Thoiry et des Communes du Canton de Thoiry de moins de 1300 habitants.
- Point N°14** Informations.



Point N°1

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Madame le Maire** propose à l'assemblée de désigner Madame Liliane BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 9 juin 2020.

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**DESIGNE** Madame Liliane BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 9 juin 2020.

---

Point N°2

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020**

**Madame le Maire** appelle les membres du conseil municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

**Madame le Maire** indique qu'elle a reçu des commentaires de la liste « Réenchantons Thoiry » par Monsieur DE MARTEL, à rectifier ou ajouter sur les points suivants :

- Sur la page 6 du compte-rendu : insérer l'intégralité ou le résumé du discours d'installation de Madame le Maire.

Sur ce point, **Madame le Maire** répond que le compte-rendu doit rester succinct conformément à l'article 26 du règlement du conseil municipal d'autant plus qu'elle souhaitait une neutralité complète concernant l'élection du maire.

- Sur la page 13 dernière ligne : modifier « certaines délégations peuvent paraître extrêmement agréées » par « certaines délégations peuvent paraître extrêmement élevées »

**Madame le Maire** propose de rectifier le dernier mot.

- Sur la page 14 première ligne : remplacer « engagements bancaires sur 12 ans » par « engagements de louage sur 12 ans »

Après avoir écouté l'enregistrement du conseil,

**Madame le Maire** indique que les termes exacts sont « engagement de location sur 12 ans ».

---



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

- 
- Sur le point n°7 relatif aux délégations consenties au maire, Monsieur DE MARTEL indique que la liste « Réenchantons Thoiry » a voté 4 contre et non 4 abstentions. Après avoir réécouté l'enregistrement et après avoir relu le compte-rendu du secrétaire de séance, **Madame le Maire** confirme qu'il s'agit bien de 4 abstentions.
  - Sur le point n°8 concernant l'ouverture d'une ligne budgétaire pour le recrutement d'un collaborateur de cabinet : ajout de la mention suivante « Madame le Maire précise qu'aucun candidat n'est identifié à ce jour ».

**Madame le Maire** ne donne pas droit à ce point et maintient le commentaire du compte-rendu du 27 mai où elle indique que la demande à l'assemblée concerne l'autorisation de l'ouverture d'une ligne budgétaire.

**Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.**

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2020 avec les modifications précitées.

---

Point N°3

---

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Attribution du marché de travaux – Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Thoiry  
DECISION DU MAIRE n°01/2020**

**Monsieur JOURDA** indique qu'une consultation pour le marché de travaux d'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Thoiry (01710) a été lancée.

Ce marché est composé de 7 lots.

L'analyse des offres a été réalisée par la Maîtrise d'œuvre, cabinet BEL AIR ARCHITECTURES, qui a classé les entreprises suivantes comme les mieux-disantes.

**Monsieur JOURDA** informe l'assemblée que le marché a été attribué de la façon suivante :

Pour le Lot n°1 - Menuiserie intérieure :

L'entreprise MENUISERIE PATRICK BOULLY (01250 MONTAGNAT) pour un montant HT de 70 788,00 €

Pour le Lot n°2 – Plâtrerie – Peinture – Plafonds :

L'entreprise PONCET CONFORT DECOR (01200 CHATILLON EN MICHAILLE) pour un montant HT de 51 250,27 €

Pour le Lot n°3 – Plafonds suspendus :

L'entreprise ISOLATION SERVICE (FRANS 01480) pour un montant HT de 5 845,90 €



Pour le Lot n°4 – Revêtements de sols souples :

L'entreprise PEROTTO (BOURG-EN-BRESSE 01000) pour un montant HT de 9 257,10 €

Pour le Lot n°5 – Carrelages – Faïences :

L'entreprise AIN CARRELAGES (01500 CHATEAU-GAILLARD) pour un montant HT de 18 217,00 €

Pour le Lot n°6 – Chauffage – VMC – Plomberie – Sanitaire :

L'entreprise JUILLARD CHAUFFAGE (01440 VIRIAT) pour un montant HT de 81 894,28 €

Pour le Lot n°7 – Electricité courants faibles :

L'entreprise CM2E (01580 IZERNORE) pour un montant HT de 63 486,48 €

---

## Point N°4

---

### BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

#### **Marché dominical – Abrogation des redevances d'occupation domaniale des commerçants non sédentaires pour le second semestre 2020**

**Madame le Maire** indique que le marché dominical de Thoiry a aussi souffert de la crise sanitaire et notamment suite à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

**Madame le Maire** indique également que le marché dominical était fermé pendant toute la durée du confinement du 22 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus.

Dans l'objectif de soutenir financièrement les commerçants non sédentaires du marché de Thoiry dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire et la période de confinement, **Madame le Maire** demande au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à abroger les redevances d'occupation domaniale des commerçants non sédentaires pour le second semestre 2020.

#### Commentaires :

**Madame BEN YOUSSEF** demande à combien s'élève cette redevance et la totalité de ce que représente cette abrogation au vu du nombre de commerçants.

**Madame le Maire** indique qu'il s'agit de 2€ le mètre linéaire et que pour l'estimation totale, la réponse sera donnée lors de la prochaine séance de conseil municipal.

**Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.**

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**ACCEPTE** d'abroger les redevances d'occupation domaniale des commerçants non sédentaires pour le second semestre 2020,

**AUTORISE** Madame le Maire à appliquer cette mesure.

---



---

Point N°5

---

**BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES**

**Mise en place de bons cadeaux à l'occasion de la naissance d'un administré**

**Madame le Maire** propose à l'assemblée d'offrir à nouveau comme lors du précédent mandat d'offrir un bon cadeau de 20 € délivré par une enseigne Thoirysienne spécialisée en puériculture. Tout administré pourra bénéficier de ce bon cadeau pour chaque naissance et pour toute la durée de la présente mandature.

Commentaires :

**Madame YAVANOVITCH** souhaite connaître la dépense totale sur 6 ans relative à la délivrance de ces bons.

**Madame le Maire** répond qu'il y a environ une vingtaine de naissances par année.

**Madame YAVANOVITCH** émet le souhait d'avoir un cadeau plus symbolique tel qu'un livre d'un auteur Thoirysien.

**Madame le Maire** répond qu'une longue réflexion a été faite autour de ce cadeau mais que par souci d'équité étant donné que Thoiry recense plusieurs auteurs mais aussi d'autres professions liées à la petite enfance ou à la famille, il a été plus simple de mettre en place la délivrance d'un bon cadeau et souhaite poursuivre sur ce même principe.

**Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.**

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**AUTORISE** la mise en place d'un bon cadeau délivré par une enseigne Thoirysienne spécialisée en puériculture d'une valeur de 20 € pour chaque naissance et pour toute la durée de la présente mandature.

---

Point N° 6

---

**BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES**

**Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public de SNCF Réseau sans exploitation économique, entre SNCF Réseau et la Commune de Thoiry**

**Madame le Maire** informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte sur la voie ferrée traversant la commune, une convention d'occupation doit être signée



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

entre *SNCF Réseau* et la ville de Thoiry pour la mise à disposition de l'emprise ferroviaire aux fins d'aménagement, de gestion et d'entretien de ladite voie.

La convention a pour objet d'autoriser la commune de Thoiry à occuper et utiliser un bien immobilier appartenant à *SNCF Réseau*.

Un projet de convention a déjà été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 14 mai 2019, mais la convention n'a pas pu être signée du fait de l'absence d'établissement par *SNCF Réseau* d'un ensemble de préconisations techniques concernant les équipements en place.

Cependant, suite au changement de statuts de la SNCF au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le projet de convention a été modifié pour y inscrire le nouveau statut juridique de l'entreprise (société anonyme). Le nouveau projet comporte également les modifications suivantes :

- la date prévisionnelle de début de convention au 1<sup>er</sup> juin 2019 est supprimée et sera complétée le jour de sa signature,
- il est précisé que les emprises sont mises à disposition en l'état et sans démontage des équipements en place.

La convention signée en mai est devenue caduque, il faut donc revoter la convention.

Commentaires :

**Monsieur DE MARTEL** demande si le tarif proposé de 550€/ an est comparable à celui que payent les autres communes du Pays de Gex.

**Madame le Maire** informe que les tarifs sont identiques pour toutes les communes du Pays de Gex et que les conditions sont exactement similaires.

De plus, sur la page 9 des conditions particulières de la convention d'occupation de la SNCF, il est précisé que « la commune s'oblige à réaliser ces aménagements dans un délai de 12 mois pour le tronçon rue du Pont de Gremaz/ Rue de la Crotte du Moulin soit 1km700 et à moyen terme sur les 2km700 restant », **Monsieur DE MARTEL** souhaite connaître les perspectives et le délai pour couvrir la totalité des 4km400 par la voie verte.

**Madame le Maire** explique que la partie située sur la commune de Thoiry est une zone classée alors que les autres communes du nord du Pays de Gex sont concernées par un déclassement de la voie. Le statut « classé » signifie que la voie reste une voie ferrée et ne permet ainsi pas à la commune de démonter la voie et de la goudronner.

Il s'agit d'une convention conclue sur 15 années et qui permet à la commune d'amortir les investissements réalisés sur cette voie. Au bout de 15 ans, cela laisse la possibilité de démonter les équipements pour d'éventuels projets de la SNCF ou de la Région.

En termes de faisabilité de mise en œuvre et compte tenu des travaux, **Madame le Maire** indique qu'il est nécessaire de fonctionner par phase puisqu'il y a plus de 3km500 effectifs de voirie représentant 82000m<sup>2</sup>. De plus, d'un point de vue financier, il n'est pas possible de financer d'un seul tenant toute la voie ferrée.

Trois tronçons sont à aménager : les premiers situés plutôt au sud de la commune et le dernier au nord comprenant des ouvrages qui nécessitent un potentiel financier plus important.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

---

Le premier tronçon sera entamé dès signature de la convention par la SNCF.

**Monsieur DE MARTEL** demande le budget total de la réalisation de ces tronçons.

**Madame le Maire** répond que le premier tronçon représente 300 000 euros sachant qu'il s'agit du tronçon le plus plat et le moins coûteux. Pour celui-ci la commune est prête à commencer les travaux et ce depuis le 01/09/2019.

**Madame YAVANOVITCH** indique que ce projet d'aménagement de la voie ferrée en voie verte faisait partie de son programme mais qu'à titre personnel et sur le long terme, il est selon elle important de maintenir cette voie ferrée pour désengorger les routes et qu'un transport collectif public est nécessaire pour les déplacements intra Pays de Gex.

**Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,  
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,  
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE  
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.  
CARRY, M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF, Conseillers Municipaux ;

**ANULENT et REMPLACENT** la délibération N°21 en date du 14 Mai 2019,

**APPROUVENT** le projet de convention d'occupation d'immeubles bâtis et non bâtis dépendant du domaine public de SNCF Réseau sans exploitation économique à intervenir entre la commune de Thoiry et SNCF Réseau,

**AUTORISENT** Madame le Maire à signer ladite convention.

**1 abstention : Mme YAVANOVITCH.**

---

Point N° 7

---

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE**

**Approbation et autorisation de signature du projet de règlement intérieur du restaurant scolaire et du centre de loisirs éducatif municipal pour l'année scolaire 2020 / 2021**

**Madame JONES** indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire et du centre de loisirs éducatif municipal afin d'ajuster certains articles pour l'année scolaire 2020 / 2021.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

Les articles ajustés portent notamment sur l'assouplissement des créneaux horaires pour récupérer les enfants lors des temps périscolaires.

**Madame JONES** précise que le document possède une nouvelle mise en forme qui met en lumière les éléments essentiels du règlement intérieur, comme demandé par les familles qui utilisent régulièrement les services.

**Madame JONES** propose à l'assemblée d'approuver le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire et du centre de loisirs éducatif municipal pour l'année scolaire 2020 / 2021 et d'autoriser Madame le Maire à signer ce nouveau règlement.

Commentaires :

**Madame BEN YOUSSEF** demande s'il est possible de faciliter les réinscriptions des enfants aux services périscolaires afin d'alléger la démarche de réinscription des enfants déjà inscrits l'année passée en ne remplissant pas de nouveau le DUI.

**Madame le Maire** précise que d'un point de vue juridique, il est obligatoire de procéder chaque année à une inscription complète, d'une part du fait que la situation de la famille peut être amenée à évoluer il faut donc avoir des documents à jour et d'autre part de l'actualisation fréquente des documents d'inscription tel que le PAI par exemple.

**Monsieur DE MARTEL** émet l'idée de travailler sur une base de données qui permettrait à un agent administratif de la collectivité de valider ou de modifier les informations contenues dans cette base concernant la situation de l'enfant afin de faciliter l'inscription pour les parents.

**Madame le Maire** indique que les collectivités sont obligées de saisir les informations sur un logiciel appelé Berger Levrault imposé par le trésor public. La commune ne peut donc pas procéder à une double saisie.

**Madame YAVANOVITCH** revient sur l'article 62 page 13 et fait part de son souhait d'insister sur la valeur des objets en termes de règles de vie et pas que sur l'aspect assurance ainsi que d'être moins restrictif sur la tranche d'âge.

**Madame le Maire** explique qu'il s'agit d'une retranscription par rapport au règlement intérieur de l'école afin d'assurer une harmonie entre les règlements de l'école et de l'accueil de loisirs.

**Madame YAVANOVITCH** reprend l'article 20 de la page 7 sur les heures facturées : elle souhaiterait comprendre pourquoi ne pas procéder par tranche de 30min.

**Madame le Maire** explique que le règlement est conçu en fonction de la capacité d'accueil. Et la commune n'a pas la possibilité de découper par tranche de 30 min sachant que bien souvent les retards sont au-delà de cinq minutes.

**Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

---

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,  
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,  
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE  
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.  
CARRY, Conseillers Municipaux ;

**APPROUVENT** le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire et du centre  
de loisirs éducatif municipal pour l'année scolaire 2020 / 2021,

**AUTORISENT** Madame le Maire à signer ledit document.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme YAVANOVITCH et Mme BEN YOUSSEF.

---

Point N°8

---

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE**

**Maintien des tarifications enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours pour l'année  
scolaire 2020 / 2021**

**Madame JONES** rappelle qu'une délibération a été votée en date du 14 mai 2019 fixant les tarifs  
enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours pour l'année 2019 / 2020 et que les grilles tarifaires  
enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours de la Ville de Thoiry sont compatibles avec les  
préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

**Madame JONES** informe l'assemblée que les grilles tarifaires restent inchangées pour la  
nouvelle année scolaire 2020 / 2021 et maintiennent des prix adaptés en fonction du quotient  
familial du foyer.

Le document comprenant le détail des tarifs enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours 2020  
/ 2021 est annexé à la présente.

**Madame JONES** précise que le tarif « enfant du personnel communal » est également inchangé  
pour l'année scolaire 2020 / 2021 à hauteur d'une réduction de 10 % sur le tarif du Quotient  
Familial (QF).

Les enfants munis d'un protocole d'accueil individualisé (PAI), notamment en cas d'intolérance  
ou d'allergie, pourront apporter leur propre panier repas et bénéficieront alors d'un tarif unique  
fixé à 2,80 €. Ce tarif reste également inchangé par rapport à l'année scolaire précédente.

Commentaires :

**Madame YAVANOVITCH** demande le coût réel de ces services et dans quelle mesure il est  
possible d'en informer les parents afin qu'ils puissent se rendre compte de l'importance des  
impôts pour permettre la vie en collectivité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

**Madame le Maire** indique que toute une communication sur le coût réel a été annoncée au sujet du changement de tarif dans le journal municipal et notamment lors du passage de la municipalisation du centre de loisirs.

**Madame le Maire** demande à l'assemblée d'accepter le maintien de l'ensemble des tarifs enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours pour l'année scolaire 2020 / 2021.

**Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.**

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE et AUTORISE** le maintien de l'ensemble des tarifs enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours pour l'année scolaire 2020 / 2021.

---

## Point N°9

---

### INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

#### Création des Commissions Municipales et élection des membres

**Madame le Maire** précise que dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il est donc proposé de fixer le nombre de membres des commissions suivantes à 11 membres constitués du Maire, du Président, de l'adjoint délégué, du Vice-Président, et de 8 membres issus de la liste majoritaire et 1 membre de la liste minoritaire.

**Madame le Maire** propose donc de créer les commissions suivantes :

- Commission Scolaire / Périscolaire
- Commission Animation de la ville, Culture / Lien intergénérationnel
- Commission Urbanisme et droit des sols
- Commission Vie Associative et Sportive
- Commission Cadre de vie / Patrimoine
- Commission Voirie /réseaux
- Commission Développement Durable
- Commission Grands travaux
- Commission Mobilité
- Commission Finances

➤ Pour la Commission Scolaire / Périscolaire, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :



**Commission Scolaire / Périscolaire**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Madame Sharon JONES
<b>Membres</b>	Madame Anaïs BONIFACIO Madame Cindy DUMOLLARD Madame Corinne LAROUX Monsieur Pierre LABRANCHE Madame Claire PIETRZYK Madame Isabelle DUBURCQ Monsieur Xavier JOURDA Madame Muriel GIOVANNONE-EDWARDS Madame Fadoua BEN YOUSSEF

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Scolaire / Périscolaire et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Animation de la ville, Culture / Lien intergénérationnel, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Animation de la ville, Culture / Lien intergénérationnel**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Madame Muriel GIOVANNONE-EDWARDS
<b>Membres</b>	Monsieur Grégory MILLET Monsieur Christian BURLET Madame Corinne LAROUX Madame Pascale LÉON Madame Michelle DOUAI Monsieur Alain GUIOTON Madame Catherine LESQUERRE Madame Claire PIETRZYK Madame Fadoua BEN YOUSSEF

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

**APPROUVE** la création de la Commission Animation de la ville, Culture / Lien intergénérationnel et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Urbanisme et droit des sols, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Urbanisme et droit des sols**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Monsieur Jack-Frédéric LAVOUÉ
<b>Membres</b>	Monsieur Grégory MILLET Monsieur Xavier JOURDA Monsieur Nicolas DE VARREUX Monsieur Jean ROMAND MONNIER Monsieur Alain GUIOTON Monsieur Serge DESSAGNE Madame Catherine BARRILLIET Monsieur Valentin CARRY Madame Fadoua BEN YOUSSEF

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Urbanisme et droit des sols et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Vie Associative et Sportive, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Vie Associative et Sportive**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Madame Pascale LÉON
<b>Membres</b>	Monsieur Valentin CARRY Monsieur Christian BURLET Madame Cindy DUMOLLARD Madame Muriel GIOVANNONE-EDWARDS Madame Michelle DOUAI Madame Liliane BECHTIGER Monsieur Serge DESSAGNE Madame Isabelle DUBURCQ Réservé à un des membres de la liste « Réenchantons Thoiry » *



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

\*Membres de la liste « Réenchantons Thoiry » :

Madame Nathalie-Angélique NIEDZIELA, Monsieur Emmanuel DE MARTEL, Madame Fadoua BEN YOUSSEF et Madame Yaël YAVANOVITCH.

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Vie Associative et Sportive et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Cadre de vie/ Patrimoine, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Cadre de vie / Patrimoine**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Madame Claire PIETRZYK
<b>Membres</b>	Madame Michelle DOUAI Monsieur Jean ROMAND-MONNIER Monsieur Alain GUIOTON Madame Isabelle DUBURCQ Madame Cindy DUMOLLARD Madame Liliane BECHTIGER Madame Corinne LAROUX Monsieur Serge DESSAGNE Monsieur Emmanuel DE MARTEL

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Cadre de vie/ Patrimoine et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Voirie/réseaux, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

**Commission Voirie /réseaux**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Monsieur Damien REGARD-TOURNIER
<b>Membres</b>	Monsieur Serge DESSAGNE Monsieur Xavier JOURDA Monsieur Nicolas DE VARREUX Monsieur Jack-Frédéric LAVOUÉ Monsieur Jean ROMAND-MONNIER Madame Sharon JONES Monsieur Valentin CARRY Madame Corinne LAROUX Madame Yaël YAVANOVITCH

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Voirie/réseaux et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Développement Durable, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Développement Durable**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Monsieur Damien REGARD-TOURNIER
<b>Membres</b>	Monsieur Eric THOMAS Monsieur Alain GUIOTON Madame Anaïs BONIFACIO Monsieur Grégory MILLET Monsieur Xavier JOURDA Madame Claire PIETRZYK Madame Catherine LESQUERRE Monsieur Jean ROMAND-MONNIER Monsieur Emmanuel DE MARTEL

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Développement Durable et **ELIT** ses membres comme précités.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

- Pour la Commission Grands travaux, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Grands travaux**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Monsieur Xavier JOURDA
<b>Membres</b>	Monsieur Valentin CARRY Monsieur Jack-Frédéric LAVOUÉ Monsieur Nicolas DE VARREUX Monsieur Alain GUIOTON Madame Sharon JONES Monsieur Christian BURLET Madame Pascale LÉON Madame Catherine BARRILLIET Madame Yaël YAVANOVITCH

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Grands Travaux et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Mobilité, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Mobilité**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Vice-président</b>	Monsieur Xavier JOURDA
<b>Membres</b>	Monsieur Jack-Frédéric LAVOUÉ Monsieur DAMIEN REGARD-TOURNIER Monsieur Serge DESSAGNE Monsieur Nicolas DE VARREUX Madame Corinne LAROUX Madame Claire PIETRZYK Madame Anaïs BONIFACIO Monsieur Valentin CARRY Madame Yaël YAVANOVITCH

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.



**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Mobilité et **ELIT** ses membres comme précités.

- Pour la Commission Finances, **Madame le Maire** propose les membres suivants et un membre de la liste « Réenchantons Thoiry » est désigné comme suit :

**Commission Finances**

<b>Présidente</b>	<b>Madame Muriel BÉNIER</b>
<b>Membres</b>	Monsieur Pierre LABRANCHE Madame Sharon JONES Monsieur Xavier JOURDA Madame Muriel GIOVANNONE-EDWARDS Monsieur Damien REGARD-TOURNIER Madame Pascale LÉON Monsieur Jack-Frédéric LAVOUÉ Madame Claire PIETRZYK Monsieur Emmanuel DE MARTEL

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** la création de la Commission Finances et **ELIT** ses membres comme précités.

---

Point N°9

---

**INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS**

**Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**Madame le Maire** informe que conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est présidé de plein droit par le Maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire et devant comporter un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Gex  
Ville de Thoiry

Dans ce cadre, **Madame le Maire** propose d'élire 4 membres appartenant au Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS comme suit :

**Commission paritaire CCAS**

Membres	
	Madame Liliane BECHTIGER
	Madame Pascale LÉON
	Madame Michelle DOUAI
	Madame Isabelle DUBURCQ

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

**DECIDENT** de nommer les membres dudit conseil comme précité.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

---

Point N°10

---

**INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS**

**Représentations dans les organismes extérieurs – Election des délégués de la collectivité**

**Madame le Maire** indique qu'il convient également d'élire des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs suivants :

- Parc Naturel Régional du Haut-Jura
- Conseil d'Administration du Comité de Jumelage
- Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Sud Gessien
- Syndicat Intercommunal d'Energie et de E.Communication de l'Ain
- Office National des Forêts
- Représentant Défense

❖ **Parc Naturel Régional du Haut-Jura**

Sur ce premier point, il convient d'élire des représentants de la collectivité au sein du Parc Naturel Régional du Haut-Jura : 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant.



**Madame le Maire** propose les candidatures suivantes :

**Parc Naturel Régional du Haut-Jura**

<b>Titulaires</b>	Monsieur Jean ROMAND-MONNIER Madame Liliane BECHTIGER
<b>Suppléant</b>	Madame Claire PIETRZYK

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

**DECIDENT** d'élire les représentants de la collectivité au sein du Parc Naturel Régional du Haut-Jura comme précité.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

❖ **Conseil d'Administration du Comité de Jumelage**

Il convient d'élire 5 représentants titulaires de la collectivité au sein du conseil d'administration du Comité de Jumelage

**Madame le Maire** propose les candidatures suivantes :

**Conseil d'Administration du Comité de Jumelage**

<b>Titulaires</b>	Madame Muriel BÉNIER Madame Muriel GIOVANNONE-EDWARDS Madame Liliane BECHTIGER Monsieur Jean ROMAND-MONNIER Madame Corinne LAROUX
-------------------	---

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**



Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

**DECIDENT** d'élire les représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration du Comité de Jumelage comme précité.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

❖ **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Sud Gessien (SIVOS)**

Pour le SIVOS, il convient d'élire 2 titulaires et 2 suppléants, représentants de la collectivité.

**Madame le Maire** propose les candidatures suivantes :

**Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Sud Gessien (SIVOS)**

<b>Titulaires</b>	Madame Muriel BÉNIER Monsieur Valentin CARRY
<b>Suppléants</b>	Madame Pascale LÉON Monsieur Xavier JOURDA

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

**DECIDENT** d'élire les représentants de la collectivité au sein du SIVOS comme précité.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.



❖ **Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-Communication de l'Ain (SIEA)**

Pour le SIEA, il convient d'élire 3 titulaires et 6 suppléants, représentants de la collectivité.

**Madame le Maire** propose les candidatures suivantes :

**Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-Communication de l'Ain (SIEA)**

<b>Titulaires</b>	Monsieur Xavier JOURDA Monsieur Damien REGARD-TOURNIER Monsieur Christian BURLET
<b>Suppléants</b>	Monsieur Alain GUIOTON Madame Catherine BARRILLIET Monsieur Eric THOMAS Madame Anaïs BONIFACIO Madame Liliane BECHTIGER Madame Corinne LAROUX

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjointes ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

**DECIDENT** d'élire les représentants de la collectivité au sein du SIEA comme précité.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

❖ **Office National des Forêts (ONF)**

Pour l'ONF, il convient d'élire 2 représentants titulaires.

**Madame le Maire** propose les candidatures suivantes :

**Office National des Forêts (ONF)**

<b>Titulaires</b>	Madame Muriel BÉNIER Monsieur Damien REGARD-TOURNIER
-------------------	---



**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjointes ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

**DECIDENT** d'élire les représentants de la collectivité au sein de l'ONF comme précité.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

❖ **Représentant Défense**

**Madame le Maire** indique qu'il convient aussi d'élire un représentant défense : 1 titulaire

**Madame le Maire** propose la candidature suivante :

**Représentant Défense**

<b>Titulaire</b>	Monsieur Pierre LABRANCHE
------------------	---------------------------

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjointes ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, M. DE MARTEL, Mme YAVANOVITCH, Conseillers Municipaux ;

**DECIDENT** d'élire Monsieur Pierre LABRANCHE en tant que représentant Défense de la collectivité.

**1 abstention** : Mme BEN YOUSSEF.





---

Point N°11

---

**INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS**

**Désignation des représentants de la Ville de Thoiry à la SEMCODA**

**Madame le Maire** rappelle que la Ville de Thoiry est actionnaire de la SEMCODA avec 2000 actions.

**Madame le Maire** informe également que le conseil municipal que la Ville de Thoiry ne peut être représenté directement au conseil d'administration, il convient donc de désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la Ville de Thoiry.

**Madame le Maire** propose 2 représentants de la commune au conseil d'administration de la SEMCODA : 1 titulaire et 1 suppléant et propose les candidatures suivantes :

**Conseil d'Administration SEMCODA**

<b>Titulaire</b>	Madame Pascale LÉON
<b>Suppléant</b>	Monsieur Grégory MILLET

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :**

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

**DESIGNENT** les représentants à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA comme précités.

**3 abstentions** : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.



---

Point N°12

---

**INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS**

**Election de Conseillers Municipaux Délégués**

**Madame le Maire** informe le conseil que l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorise à donner des délégations à des conseillers municipaux non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mais aussi "dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation".

**Madame le Maire** propose d'élire 5 conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants :

- conseiller municipal délégué à l'Énergie
- conseiller municipal délégué Labels Environnementaux
- conseiller municipal délégué Pacte de transition écologique
- conseiller municipal délégué au Sport

**Madame le Maire** propose les candidatures suivantes :

Domaines de délégation	Conseillers Municipaux
Énergie	Monsieur Nicolas DE VARREUX
Labels Environnementaux	Monsieur Alain GUIOTON
Pacte de transition écologique	Monsieur Eric THOMAS Monsieur Grégory MILLET
Sport	Monsieur Valentin CARRY

Commentaires :

**Madame YAVANOVITCH** demande s'il est prévu des indemnités pour ces conseillers municipaux délégués vu le temps passé pour ces missions dédiées.

**Madame le Maire** répond qu'en principe le conseiller municipal délégué travaille en collaboration avec le maire et les adjoints au maire et que les frais liés à d'éventuels déplacements ou hébergements sont pris en charge par la collectivité. Il n'est donc pas prévu d'indemnités pour les conseillers municipaux délégués.

**Madame le Maire** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**ELIT** 5 conseillers municipaux délégués comme suit :

- Monsieur Nicolas DE VARREUX, conseiller municipal délégué à l'Énergie
- Monsieur Alain GUIOTON, conseiller municipal délégué Labels Environnementaux
- Messieurs Éric THOMAS et Grégory MILLET, conseillers municipaux délégués Pacte de transition écologique
- Monsieur Valentin CARRY, conseiller municipal délégué au sport.



---

Point N°13

---

**TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES**

**Désignation des jurés de cour d'assises au titre de l'année 2021 pour la Commune de Thoiry et des Communes du Canton de Thoiry de moins de 1300 habitants**

**Madame le Maire** informe que le tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire communale destinée à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assises doit être effectué publiquement.

**Madame le Maire** précise également que pour la commune de Thoiry, il convient de procéder au tirage au sort de 15 jurés d'assises et que la commune de Thoiry, en tant que chef-lieu de canton doit procéder au tirage au sort des 9 jurés d'assises pour les communes de moins de 1300 habitants de son canton, soit Chézery-Forens, Farges, Léaz, Lelex, Mijoux et Pougny de la façon suivante :

<b>Communes</b>	<b>Nombres de jurés d'assises à tirer au sort</b>
Thoiry	15
Chézery-Forens	1
Farges	2
Léaz	2
Lelex	1
Mijoux	1
Pougny	2

Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales, ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de la liste, soit 2020.

Par ailleurs, sont dispensés des fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle, les personnes âgées de plus de soixante-dix ans et les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

*Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2021.*

---

Point N°14

---

**INFORMATIONS**

- **Prochaine séance du conseil municipal le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.